



RAPPORT D'ACTIVITES 2025

SMEAT

Syndicat mixte pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine

11, boulevard des Récollets – CS97802 - 31 078 TOULOUSE CEDEX 4

Tel : 05 34 42 42 80 – contact@smeat-agglotoulouse.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le



ID : 031-253102388-20260209-D_20260209_1_1-DE

SOMMAIRE

EDITO page 5

Le fonctionnement du SMEAT..... page 7

- Sa compétence et son organisation..... **page 7**
- Les membres du Bureau en 2024..... **page 8**
- Les élus délégués du Comité Syndical en 2024..... **page 9**
- Le budget 2025..... **page 11**
- Quelques chiffres..... **page 12**

**Le SCoT, outil stratégique de coopération intercommunale
page 13**

Les activités et faits marquants de 2025..... page 17

- Les travaux de révision du SCoT et l'arrêt du projet.....**page 17**
- La mise en œuvre du SCoT en vigueur.....**page 19**
- Les travaux de la Commission Prospective Economique..... **page 27**
- La gestion des ressources et des agents **page 29**

Les relations partenariales..... page 31

- La participation aux rencontres nationales 2025 des SCoT..... **page 31**
- La participation à l'AMI LIFE BIODIVERSITE.....**page 33**
- La participation aux projets d'échelle d'agglomération.....**page 35**
- La participation à la démarche InterSCoT**page 40**
- L'adhésion au partenariat CAMINO'T.....**page 41**

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le



ID : 031-253102388-20260209-D_20260209_1_1-DE



EDITO

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2025 du SMEAT. Ce rapport présente la structure de la collectivité, les grands principes d'un SCoT, les activités de l'année écoulée et les principales actions menées dans un cadre partenarial, plus particulièrement avec les 5 intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, Sicoval, Grand Ouest Toulousain, Coteaux Bellevue) et l'Auat.

En sa qualité de syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération toulousaine, le SMEAT assure une mission d'information, de réflexion, de concertation en vue de tendre vers une harmonisation des politiques publiques dans les domaines du développement économique, incluant le développement commercial, des grands équipements et des services, de l'habitat, de l'environnement, des transports et des déplacements, pour le compte des collectivités de la grande agglomération.

L'année 2025 aura été marqué par l'arrêt du projet de 2^{ème} révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine, la consultation des personnes publiques associées et l'ouverture de l'enquête publique. Les travaux de la commission prospective économique se sont également poursuivis, avec l'apport enrichissant et constructif des témoignages de plusieurs chefs d'entreprises venus présenter leur politique d'économie circulaire. Enfin, le SMEAT a participé aux activités de la Fédération Nationale des SCoT dans le cadre de sa sélection à l'AMI LIFE Biodiversité.

Merci aux élus délégués du SMEAT, aux équipes des intercommunalités membres et de l'Auat, aux agents du SMEAT pour leurs implications respectives au bon fonctionnement de la collectivité et au pilotage des travaux liés au SCoT.

Annette LAIGNEAU
Présidente du SMEAT

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le



ID : 031-253102388-20260209-D_20260209_1_1-DE

Le fonctionnement du SMEAT

Sa compétence et son organisation

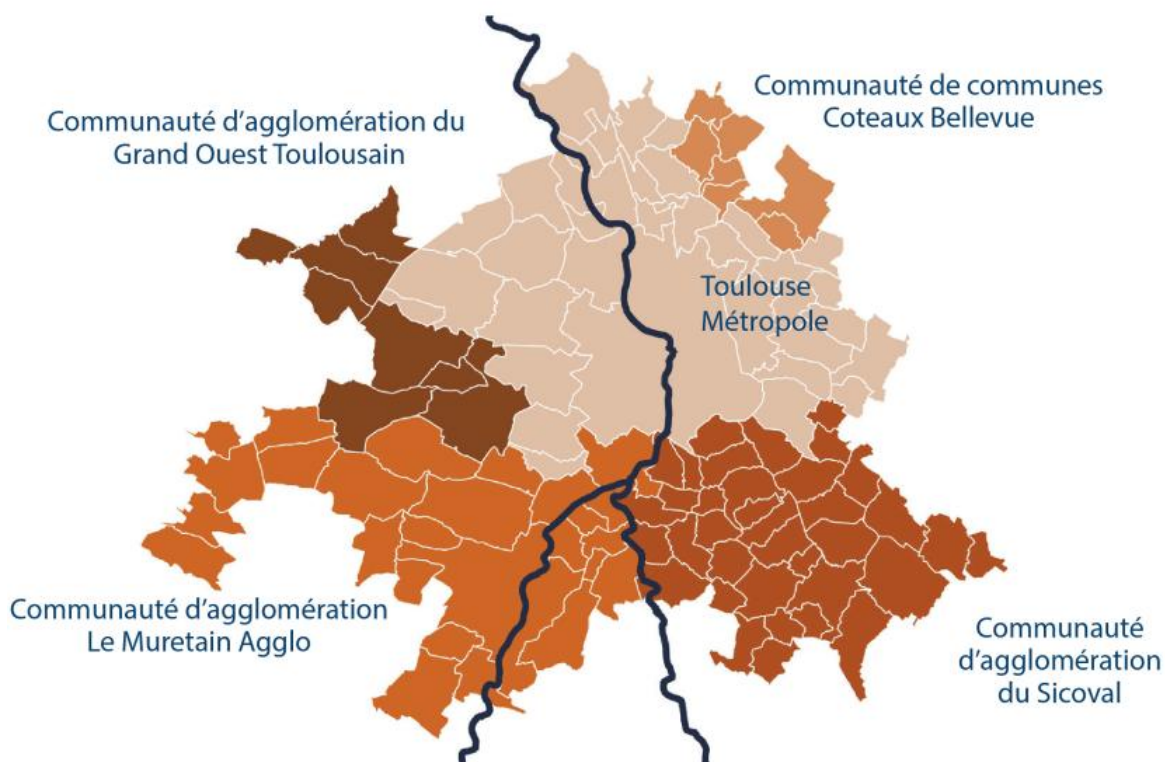
Créé en 1991, le « Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de la Grande agglomération toulousaine (SMEAT) est l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la grande agglomération toulousaine, en application de l'article L 143-16 du Code de l'urbanisme.

Au titre de la mise en œuvre du SCOT, il assure une mission d'information, de réflexion, de concertation en vue de tendre vers une harmonisation des politiques publiques dans les domaines du développement économique, incluant le développement commercial, des grands équipements et des services, de l'habitat, de l'environnement, des transports et des déplacements.

Il regroupe cinq intercommunalités qui comptent un total de 114 communes. Il est administré par un comité syndical de 67 élus délégués, assurant la représentation des membres selon les modalités suivantes :

- Toulouse Métropole : 46 élus délégués.
- La communauté d'agglomération du Muretain Agglo : 10 élus délégués.
- La communauté d'agglomération du SICOVAL : 6 élus délégués.
- La communauté d'agglomération du Grand Ouest Toulousain : 3 élus délégués.
- La communauté de communes des Coteaux Bellevue : 2 élus délégués.

Le périmètre de la grande agglomération toulousaine



Les membres du Bureau en 2025

Présidente	Vice-Présidents	Elus délégués
LAIGNEAU Annette VP Toulouse Métropole Adjointe à Toulouse	MOUDENC Jean-Luc (1 ^{er} VP) Président de Toulouse Métropole Maire de Toulouse	ALEGRE Raymond Grand Ouest Toulousain Maire de Mérenvielle
	COLL Jean-Louis (2 ^{ème} VP) VP du Muretain Agglo Maire de Pinsaguel	BOLZAN Jean-Jacques Toulouse Métropole Adjoint à Toulouse
	CAUBET Bruno (3 ^{ème} VP) Président du Sicoval Maire d'Issus	CARLIER David-Olivier Muretain Agglo Adjoint à Labarthe sur Lèze
	RUSSO Ida (4 ^{ème} VP) Toulouse Métropole Maire de Dremil-Lafage	COGNARD Gaëtan Toulouse Métropole Conseiller municipal à Toulouse
	GUYOT Philippe (5 ^{ème} VP) Président du Grand Ouest Toulousain Maire de Plaisance du Touch	DELSOL Alain Muretain Agglo Maire de Lavernose Lacasse
	SOURZAC Jean-Gervais (6 ^{ème} VP) VP des Coteaux Bellevue Maire de Rouffiac	DESCHAMPS Gilbert Muretain Agglo Maire de Bragayrac
	FOUCHIER Dominique (7 ^{ème} VP) VP de Toulouse Métropole Maire de Tournefeuille	FERRER Isabelle Toulouse Métropole Adjointe à Toulouse
		GASC Jean-Pierre Toulouse Métropole Maire de Quint-Fonsegrives
		LAGARDE Dominique Sicoval Maire d'Auzeville Tolosane
		MANDEMENT André Président du Muretain Agglo Maire de Muret
		PLANTADE Philippe Toulouse Métropole Maire de Bruguères
		ROUGÉ Michel Toulouse Métropole Maire de Launaguet
		SANGAY Dominique Sicoval Maire de Pechabou
		URSULE Béatrice Toulouse Métropole Adjointe à Castelnau
		VAILLANT Romain Toulouse Métropole Maire de Villeneuve-Tolosan

Les élus délégués du Comité Syndical en 2025

ELUS DELEGUES TOULOUSE METROPOLE		
ALENÇON Alain Maire de Lespinasse	ESPIC Bruno Maire de Saint-Jean	PORTARRIEU Jean-François Conseiller municipal à Toulouse
ANDRE Christian Maire d'Aigrefeuille	FAURE Dominique Ministre Conseillère Municipale à Saint- Orens	RODRIGUES Patrice Maire de Beauzelle
ANDRE Gérard Maire d'Aucamville	FERNANDEZ Marc Maire de Beaufuy	ROUGÉ Michel (Bureau) Maire de Launaguet
ARSAC Olivier Adjoint à Toulouse	FERRER Isabelle (Bureau) Adjointe à Toulouse	ROURE Marie-Hélène Conseillère municipale à Cugnaux
BARRAQUÉ-ONNO Véronique Maire de Mondonville	FOUCHIER Dominique (7 ^{ème} VP) Maire de Tournefeuille	RUSSO Ida (4 ^{ème} VP) Maire de Drémil-Lafage
BEUILLÉ Michel Maire d'Aussonne	GASC Jean-Pierre (Bureau) Maire de Quint-Fonsegrives	SEBI Jacques Maire de Montrabé
BEZERRA Gil Maire de Pin Balma	GRIMAUD Robert Maire de Fonbeauzard	SERP Bertrand VP Toulouse Métropole Conseiller municipal à Toulouse
BOLZAN Jean-Jacques (Bureau) Adjoint à Toulouse	KARMANN Thomas Conseiller municipal à Cugnaux	SIMON Michel Maire de Gagnac-sur-Garonne
CARLES Joseph Maire de Blagnac	LAIGNEAU Annette (Présidente) VP Toulouse Métropole Adjointe à Toulouse	SUSIGAN Alain Maire de Saint-Alban
CASTERA Didier Maire de Seilh	MARTY Souhayla Adjointe à Toulouse	TERRAIL-NOVES Vincent Maire de Balma
CHOLLET François VP Toulouse Métropole Conseiller municipal à Toulouse	MEDINA Robert Maire de Mondouzil	TOPPAN Alain Maire de Cornebarrieu
COGNARD Gaëtan (Bureau) Conseiller municipal à Toulouse	MOUDENC Jean-Luc (1 ^{er} VP) Président Toulouse Métropole Maire de Toulouse	TRAVAIL-MICHELET Karine Maire de Colomiers
DELPECH Patrick Maire de Gratentour	NOUVEL Honoré Adjoint à Pibrac	URSULE Béatrice (Bureau) Adjointe à Castelnau
DENOUVION Victor Maire de Saint-Jory	PERE Marc Maire de L'Union	VAILLANT Romain (Bureau) Maire de Villeneuve-Tolosane
DOITTAU Véronique Maire de Mons	PLANTADE Philippe (Bureau) Maire de Bruguières	ZANATTA Thierry Maire de Brax
DUHAMEL Thierry Maire de Fenouillet		

ELUS DELEGUES MURETAIN AGGLO		
BERGIA Jean-Marc Maire de Saubens	CARLIER David-Olivier (Bureau) Adjoint à Labarthe sur Lèze	COLL Jean-Louis (2 ^{ème} VP) Maire de Pinsaguel
DELSOL Alain (Bureau) Maire de Lavernose Lacasse	DESCHAMPS Gilbert (Bureau) Maire de Bragayrac	MANDEMENT André (Bureau) Président du Muretain Agglo Maire de Muret
SÉVERAC Philippe Adjoint à Fonsorbes	SUAUD Thierry Maire de Portet-sur-Garonne	SUTRA Jean-François Conseiller municipal à Saint-Lys
TOUZET Sophie Adjointe à Muret		
ELUS DELEGUES SICOVAL		
LAGARDE Dominique (Bureau) Maire d'Auzeville-Tolosane	LATTARD Pierre Maire de Pouze	MOGICATO Bruno Adjoint à Lauzerville
CAUBET Bruno (3 ^{ème} VP) Président du Sicoval Maire d'Ayguésives	SANGAY Dominique (Bureau) Maire de Pechabou	SEGERIC Jacques Maire de Vigoulet-Auzil
ELUS SUPPLEANTS SICOVAL		
BAUDEAU Fabrice Conseiller municipal à Labège	CARRAL Alain Conseiller municipal à Ramonville	ESPIC Xavier Maire d'Aureville
NORMAND Xavier Maire de Castanet	ROUSSEL Jean-François Maire de Baziège	TRONCO Jean-Luc Maire d'Escalquens
ELUS DELEGUES GRAND OUEST TOULOUSAIN		
ALEGRE Raymond (Bureau) Maire de Mérenvielle	GUYOT Philippe (5 ^{ème} VP) Président Grand Ouest Toulousain Maire de Plaisance du Touch	TOUNTEVICH Christophe Maire de Fontenilles
ELUS DELEGUES GRAND OUEST TOULOUSAIN		
ARDERIU François Maire de La Salvetat-Saint-Gilles	CARDEILHAC-PUGENS Etienne Maire de Lèguevin	TAUZIN Christian Adjoint à Lasserre-Pradère
ELUS DELEGUES COTEAUX BELLEVUE		
ESQUERRE Diane Maire de Castelmaurou	SOURZAC Jean-Gervais (6 ^{ème} VP) Maire de Rouffiac-Tolosan	
ELUS DELEGUES COTEAUX BELLEVUE		
LAY Sophie Maire de Saint-Genies-Bellevue	MILHAU Claude Adjoint à Saint Loup-Cammas	

Le budget 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors du Comité Syndical du 14 février 2025. Le Budget Primitif a été voté lors du Comité Syndical du 4 avril 2025.

La procédure d'élaboration budgétaire 2025 s'est inscrite dans le cadre du passage à la nouvelle procédure de compte financier unique, le SMEAT s'étant porté volontaire en 2024 pour mettre en place par anticipation ce nouveau dispositif budgétaire.

Le budget primitif 2025 tel que voté, présente une section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses de 700 938,28 euros et une section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses de 48 503,83 euros.

Les principales ressources du SMEAT proviennent de la contribution des collectivités membres, à hauteur de 650 000 euros pour l'année 2025 (615 000 euros en 2024), l'article 13 des statuts du SMEAT prévoyant que la contribution des collectivités membres est répartie à 50 % au prorata de chaque collectivité membre et à 50 % au prorata du potentiel fiscal de chaque collectivité membre.

Le tableau ci-dessous présente les contributions 2025 demandées aux collectivités membres :

NOM L'EPCI	POPULATION DGF 2024	TAUX A (Pop/tot)	a = 50% contrib x taux A	POTENTIEL FISCAL 2024	TAUX B (potentiel/total)	b = 50% contrib x taux B	CONTRIB. 2025 (a+b)
TOULOUSE METROPOLE	843 040	74,65%	242 610 €	667 727 168	85,79%	278 808 €	521 418 €
LE MURETAIN AGGLO	129 536	11,47%	37 278 €	49 487 817	6,36%	20 664 €	57 941 €
SICOVAL	85 529	7,57%	24 614 €	43 847 138	5,63%	18 308 €	42 922 €
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	49 688	4,40%	14 299 €	11 552 225	1,48%	4 824 €	19 123 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX-BELLEVUE	21 543	1,91%	6 200 €	5 738 978	0,74%	2 396 €	8 596 €
TOTAL	1 129 336	100,00%	325 000 €	778 353 326	100,00%	325 000 €	650 000,00 €

Les principales dépenses portent sur deux postes :

- Les charges de personnels (252 420 euros inscrits au BP 2025).
- Les travaux de révision du SCoT, avec un accompagnement technique confié à l'Auat dans le cadre d'un programme de travail partenarial (344 000 euros inscrits au BP 2025).

Ce budget a permis :

- D'assurer le fonctionnement du SMEAT : loyer et charges locatives, charges salariales, équipements informatiques et bureautiques, énergie, formation des agents.
- De mener la mise en œuvre du SCoT et de sa révision : frais de conseil juridique, appui technique de l'Auat, procédures de concertation, consultation et d'enquête publique.
- D'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT et de participer aux travaux et à la rencontre nationale à Arcachon.
- D'organiser la Commission Prospective Economique, avec un partenariat piloté par l'Auat et la poursuite de la mission d'accompagnement confiée à un chercheur – économiste.
- De bénéficier du socle partenarial proposé par l'Auat.

Quelques chiffres ...

5 intercommunalités membres

114 communes concernées par le SCoT

1 148 197 habitants sur le ressort territorial du SMEAT – DGF 2025

67 élus délégués

3 agents

5 séances du Comité Syndical

5 réunions du Bureau

4 séances de la commission prospective économique

5 séances du groupe de travail des Elus sur le SCoT

16 réunions du Groupe Technique (SMEAT + Intercommunalités + AUAT)

33 délibérations

Le SCoT, outil stratégique de coopération intercommunale

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un grand territoire, dans le respect des principes du développement durable :

- **L'équilibre** entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, la préservation des espaces naturels et des paysages et les besoins en matière de mobilités.
- **La diversité** des fonctions urbaines et la mixité sociale.
- **La protection** de l'environnement et des ressources, la prévention des risques, la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à celui-ci.
- **La qualité** urbaine, architecturale et paysagère.

Le SCoT est un **cadre de référence réglementaire pour différentes politiques sectorielles**, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme (PLU communaux ou intercommunaux, cartes communales), d'habitat (Programmes Locaux de l'Habitat), de mobilités (Plans de Mobilité), d'aménagement commercial et d'environnement (Plans Climat Air Energie Territoriaux).

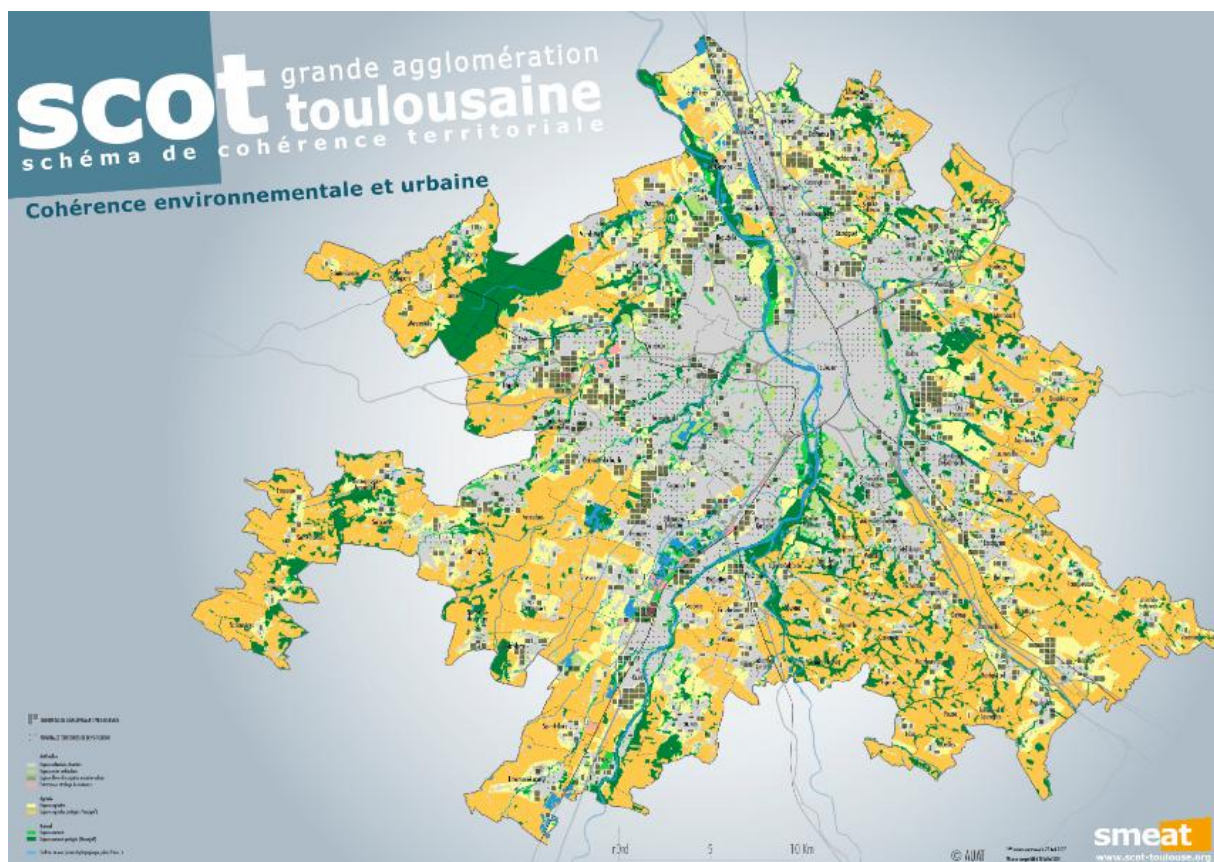
Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification élaborés à l'échelle régionale (SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Equilibré des Territoires), à l'échelle de bassins versants (SDAGE et SAGE – Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux), permettant aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer, juridiquement, qu'à lui.



DU SDAU AU SCoT



Le SCoT de la Grande agglomération toulousaine a été approuvé le 15 juin 2012. Il a fait l'objet d'une première révision, approuvée le 27 avril 2017.



Les documents du SCoT en vigueur sont en téléchargement sur le site internet du SMEAT :

RAPPORT DE PRÉSENTATION



PADD



DOO



Une deuxième révision est engagée depuis janvier 2018, avec les travaux suivants :

- En 2018 et 2019 : des ateliers contributifs pour partager avec l'ensemble des acteurs concernés le fonctionnement du territoire et pour établir les bases du diagnostic.
- En 2020 et 2021 :
 - o L'identification des défis à relever.
 - o Les premières orientations nécessaires au débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : modèle d'organisation territoriale, trame agro-naturelle, armature économique, commerciale et logistique, scénarios démographiques et économiques, besoins en mobilité, préservation des ressources.
- En 2022 :
 - o Des temps d'échanges avec les personnes publiques associées et consultées.
 - o Un premier débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), lors du comité syndical du 5 avril 2022, suivi du travail sur les orientations du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).
- En 2023 : des séances de travail du Bureau avec un objectif d'arbitrage politique sur plusieurs points du DOO (armature territoriale, urbanisme commercial, mobilités, protection des espaces naturels et agricoles).
- En 2024 :
 - o Des séances de travail du GT Elus afin d'acter des amendements de nature technique et juridique au DOO et PAS.
 - o La finalisation de l'évaluation environnementale et de la justification des choix.
 - o La structuration du dossier complet de révision du SCoT.
 - o L'envoi du dossier « minute » aux intercommunalités membres pour un examen du projet en amont de la phase de concertation.

Le travail s'est poursuivi en 2025 avec :

- L'envoi du dossier « minute » aux intercommunalités membres pour un examen du projet en amont de la phase de concertation.
- La concertation auprès du public, des personnes publiques associées, de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, des associations agréées de protection de l'environnement et autres structures ayant demandé à être consultées.
- L'arrêt du projet lors du Comité Syndical du SMEAT du 7 juillet 2025.
- Le déroulement de la consultation des personnes publiques associées, de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, des associations agréées de protection de l'environnement et autres structures ayant demandé à être consultées.
- Le démarrage de l'enquête publique.



Les travaux liés à la deuxième révision sont également disponibles sur le site internet du SMEAT avec notamment :

- Les éléments des deux débats sur le programme d'aménagement stratégique.
- Les rapports de diagnostic, d'évaluation environnementale.
- Les contributions de personnes publiques associées et autres structures associatives.
- Le dossier arrêté par le Comité Syndical du 7 juillet 2025.

Les activités et faits marquants de 2025

Les travaux de la 2ème révision du SCoT et l'arrêt du projet

Le SMEAT, avec l'appui technique de l'AUAT et des intercommunalités membres, a poursuivi en 2025 les travaux de la deuxième révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine.

Le dispositif de travail mis en place en 2023 avec les élus du SMEAT s'est poursuivi, dans l'objectif d'une part de poursuivre et faire aboutir le travail sur les documents d'urbanisme du SCoT, d'autre part pour accompagner le SMEAT lors des différentes procédures de concertation :

- Finaliser l'écriture du projet, notamment le DOO, le programme d'actions et le rapport de justification des choix.
- Préparer les phases de concertation et de consultation.

Les élus membres du groupe de travail :

- Toulouse Métropole : Annette LAIGNEAU, Béatrice URSULE, Dominique FOUCHIER, Ida RUSSO.
- Muretain Agglo : Gilbert DESCHAMPS, Philippe SEVERAC (participation supplémentaire de Gilles VACHER).
- Sicoval : Dominique SANGAY, Dominique LAGARDE.
- Grand Ouest Toulousain : Raymond ALEGRE, Philippe GUYOT.
- Coteaux Bellevue : Sophie LAY, Jean-Gervais SOURZAC.

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises :

- Le 12 février 2025 pour faire un point d'étape sur la concertation des EPCI et pour préparer les réunions d'information publiques.
- Le 10 mars 2025 pour préparer les réunions des personnes publiques associées et des personnes publiques consultées.
- Les 12 et 19 mai et 16 juin 2025 pour travailler sur les amendements à apporter aux différentes pièces constitutives du projet de révision, à la suite des avis émis par les EPCI membres et dans le cadre de la concertation.
- Les 4 et 18 novembre et 2 décembre 2025 pour analyser les avis émis lors de la phase de consultation et acter des prises en compte de ces avis, avant transmission à la commission d'enquête publique.

Le Bureau du SMEAT s'est réuni à 5 reprises, les ordres du jour contenant plusieurs sujets liés au SCoT et à la procédure de révision :

- 3 février 2025 : Calendrier 2025 des procédures de concertation et de consultation relatives à la révision du SCoT, examen de la motion soutenant la proposition de loi du Sénat visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux.
- 24 mars 2025 : Information sur les retours des EPCI et des premières réunions publiques.
- 30 juin 2025 : Examen du calendrier d'achèvement de la procédure, bilan de la concertation et amendements du projet, projets de délibérations d'arrêt du projet de révision et d'enclenchement de la phase de consultation, projet de support de présentation pour le Comité Syndical.
- 22 septembre 2025 : point d'information sur la phase de consultation et proposition de modalités d'organisation de l'enquête publique.
- 8 décembre : Point sur les avis émis lors de la phase de consultation et information sur le démarrage de l'enquête publique.

La phase de concertation s'est poursuivie. En décembre 2024, le SMEAT avait adressé aux intercommunalités membres le projet de 2^{ème} révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine. L'objectif de cette concertation était de s'assurer de la bonne compréhension du projet et de sa déclinaison opérationnelle dans les documents d'urbanisme intercommunaux et communaux.

Par ailleurs, plusieurs réunions d'information avec le public ont été organisées en mars/avril 2025 pour présenter et échanger sur le projet de révision du SCoT.

Enfin des réunions techniques ont été organisées avec la DREAL représentant la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, les Personnes Publiques Associées et les Personnes Publiques Consultées, afin de recueillir recommandations et avis.

A l'issue de cette longue phase de concertation, le Comité Syndical du SMEAT a délibéré le 7 juillet 2025, d'une part pour arrêter la phase de concertation et acter du bilan de la concertation, d'autre part pour arrêter le projet de révision du SCoT.

Ces 2 délibérations marquent une étape importante dans le processus de 2^{ème} révision du SCoT. Elles marquent l'aboutissement de la phase d'élaboration du projet de 2^{ème} révision et permettent d'enclencher à la suite de l'arrêt du projet la phase de consultation des personnes publiques associées et consultées, étape préalable à l'enquête publique et à l'approbation du projet.

La délibération « D 3.1. Révision du SCoT : Bilan de la concertation » a pour objet d'arrêter la concertation. Elle retrace l'ensemble des délibérations votées par le Comité Syndical relatives à la 2^{ème} révision et prend acte du bilan de la concertation.

La délibération « D 3.2 Révision du SCoT : arrêt du projet et procédure de consultation des personnes publiques associées et consultées » a pour objet d'arrêter le projet de 2^{ème} révision et d'enclenchement la phase de consultation. Elle retrace l'ensemble des délibérations votées par le Comité Syndical relatives à la 2^{ème} révision et présente le projet.

Le dossier complet du projet de révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine a été adressé pour avis aux personnes publiques associées et consultées en juillet 2025.

- **Enquête publique**

Un courrier a été adressé à la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse le 25 juillet 2025, pour solliciter la désignation d'une commission d'enquête. Par courrier du 29 juillet 2025, le Tribunal administratif a porté à la connaissance du SMEAT la composition des membres de la commission d'enquête publique.

L'enquête publique a été programmée du mardi 2 décembre 2025 au jeudi 15 janvier 2026. Neuf lieux de consultation du dossier d'enquête et de permanence de la commission d'enquête ont été retenus : au SMEAT, dans les 5 intercommunalités membres, dans 3 communes : Fenouillet, Drémil-Lafage et Bragayrac.

La commission d'enquête remettra son rapport de conclusion et d'avis en février 2026, avec en perspective une approbation du SCoT en fin d'année 2026.

La mise en œuvre du SCoT en vigueur

Le suivi des documents d'urbanisme

Le SCoT de la Grande agglomération toulousaine a été approuvé le 15 juin 2012. Il a fait l'objet d'une première révision, approuvée le 27 avril 2017. Ce SCoT s'applique aux politiques publiques des communes et intercommunalités et ses orientations se traduisent notamment dans les plans locaux d'urbanisme, les plans locaux de l'habitat, le plan de mobilité ainsi que dans les opérations d'aménagements urbain et commercial.

Les documents sur lesquels le SMEAT est saisi, en application des codes de l'urbanisme, des transports et de l'Environnement, par les maîtres d'ouvrages pour émettre un avis sont les suivants :

- Les PLU et PLUi / PLUi-H.
- Les PLH.
- Les PCAET.
- Le Plan de Mobilité.
- Des dossiers et Déclaration d'Utilité Publique et d'Autorisation Environnementale dès lors qu'elles doivent emporter une mise en compatibilité du document d'urbanisme.

D'autres dossiers peuvent faire l'objet d'une demande de traitement par le SMEAT :

- Des documents d'échelle supra SCoT : SRADDET, SDAGE et SAGE, PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère).
- Des dossiers d'aménagement commercial soumis à l'avis d'une CDAC.
- Des demandes de permis d'aménager ou de permis de construire d'une surface de plancher supérieure à 5 000 m² (compatibilité directe avec le SCoT).
- Des créations de ZAC (compatibilité avec le SCoT).
- De certains grands projets d'aménagement.

Le suivi des plans locaux d'urbanisme

En 2025, le SMEAT a instruit et a émis des avis sur les PLU suivants :

- La révision du PLU de Labastidette.
- La modification du PLU de Noueilles.
- La révision simplifiée du PLU de Lacroix-Falgarde.
- L'élaboration du PLU des Varennes.
- La modification du PLU de Baziège.
- La modification simplifiée du PLU de Montberon.
- La modification simplifiée du PLU de Seysses.
- La modification simplifiée du PLU d'Odars.
- Le projet de mise en comptabilité du PLU de Muret dans le cadre de la création de la ZAE Clément Ader.
- La modification du PLU de Fontenilles.
- La modification du PLU de Fonsorbes.
- La modification du PLU de Léguevin.
- La modification du PLU de Mérenvielle.
- La procédure d'examen conjoint au titre de la 1^{ère} révision du PLU d'Auzeville-Tolosane.
- La procédure d'examen conjoint au titre d'une déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU de Le Fauga.
- La 3^{ème} modification du PLU de Portet-sur-Garonne.
- La 6^{ème} modification du PLU de Montgiscard.

Le SMEAT a également donné un avis sur les projets suivants :

- La modification du SRADET.
- Le projet d'élaboration du Plan Habitat de Haute-Garonne.
- Le projet de révision du SCoT du Pays Sud Toulousain.
- Le projet de règlement local de publicité de Fonsorbes.
- Le projet de création de la liaison souterraine 63000 volt entre le poste de Muret et le support n°65 de la ligne Mouillon-Muret.
- Le projet de document-cadre de la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne identifiant les sites pouvant faire l'objet d'installations photovoltaïques au sol non agrivoltaïques.
- Le projet d'extension de la ZAC Parc du Canal du Midi sur la commune de Ramonville-Saint-Agne.
- Les permis de construire de deux opérations de logements de plus de 5 000 m² de surface de plancher, chemin du Ramelet Moundi à Tournefeuille.
- Le projet d'aménagement de la route métropolitaine 50, communes de Tournefeuille et Toulouse.
- Le projet de création d'un cheminement piéton sur la commune d'Odars.
- Le projet de réalisation d'un espace public végétalisé sur le boulevard des Minimes à Toulouse.
- Le dossier de création de la ZAC de Paléficat Rives de L'Hers à Toulouse.

Le suivi des dossiers d'aménagement commercial

En 2025 le SMEAT a été sollicité sur 3 instructions de projets commerciaux en CDAC :

- Le projet d'extension du centre commercial de Labarthe sur Lèze.
- Le projet de relocalisation de l'enseigne ALDI sur la commune de Cornebarrieu.
- Le projet de création d'un magasin ALDI à Seysses.

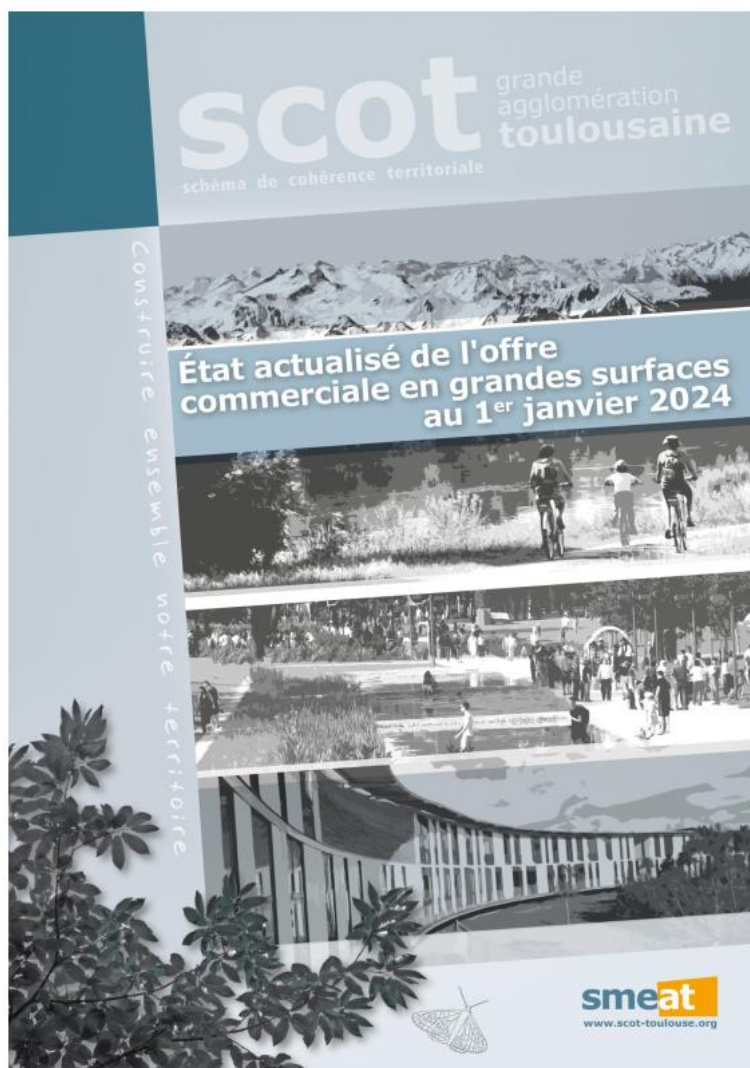
En mai 2025, le SMEAT a eu la possibilité d'organiser une visite de la plateforme logistique du groupe LIDL, implantée sur la commune de Baziège. La délégation du SMEAT, composée d'un élu du Muretain Agglo et de techniciens de l'AUAT, du Muretain Agglo, du Sicoval, a pu visiter la plateforme logistique, dont le fonctionnement et l'organisation a été présenté et expliqué par les représentants de la Direction régionale du groupe LIDL. Dans le cadre de cette visite, L'AUAT a également présenté le volet commercial et logistique du projet de révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine.



Le suivi de l'évolution de la structure commerciale de l'agglomération

Le volet commercial du SCoT vise à faire participer le maillage commercial aux objectifs de polarisation de la Grande agglomération toulousaine et comprend des dispositions exprimées sous forme quantitative (en m² de surface commerciale). Le SCoT prévoit un suivi annuel de l'offre commerciale, basé sur l'inventaire de l'Observatoire partenarial du commerce et de la consommation (OP2C).

L'état de l'offre commerciale pour 2024 a été produit, présenté au Comité Syndical du 4 avril 2025 et mis en ligne sur le site internet du SMEAT.

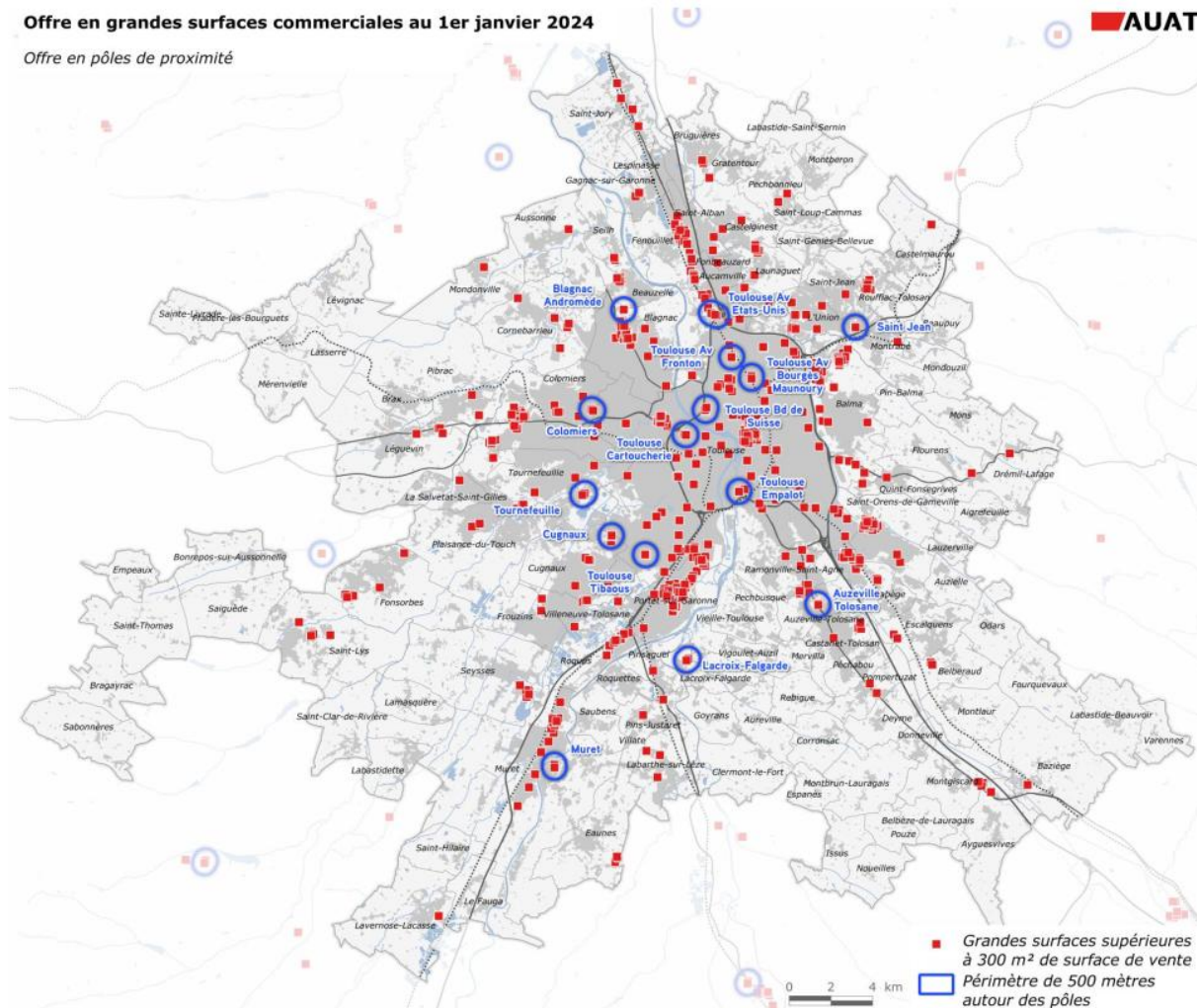


MEMO :

- Le suivi concerne l'offre commerciale en grande surface (commerces de plus de 300 m²) par pôles commerciaux et par commune.
- 3 indicateurs : surfaces ouvertes, surfaces autorisées en CDAC mais non ouvertes (stock), surfaces fermées mais bénéficiant toujours d'une autorisation commerciale).

Offre en grandes surfaces commerciales au 1er janvier 2024

Offre en pôles de proximité



Le bilan du suivi 2024 montre les éléments suivants :

1/ Un bilan marqué par la stabilisation des surfaces commerciales et qui s'inscrit dans la continuité de l'ère post-covid : Le décompte des surfaces commerciales en activité au 1er janvier 2024 montre une continuité par rapport aux dynamiques observées à l'échelle de l'agglomération toulousaine ces dernières années. L'année 2024 se caractérise par une stagnation de l'offre de grandes surfaces qui se stabilise autour d'1 560 000 m² de surface commerciale. Il se rapproche ainsi du niveau observé au début des années 2010. Le plus faible besoin en surface commerciale induit par l'évolution des modes de consommation, et les contraintes plus fortes qui pèsent sur l'implantation des « grands commerces » expliquent cette tendance qui se traduit de manière différente en fonction des activités commerciales.

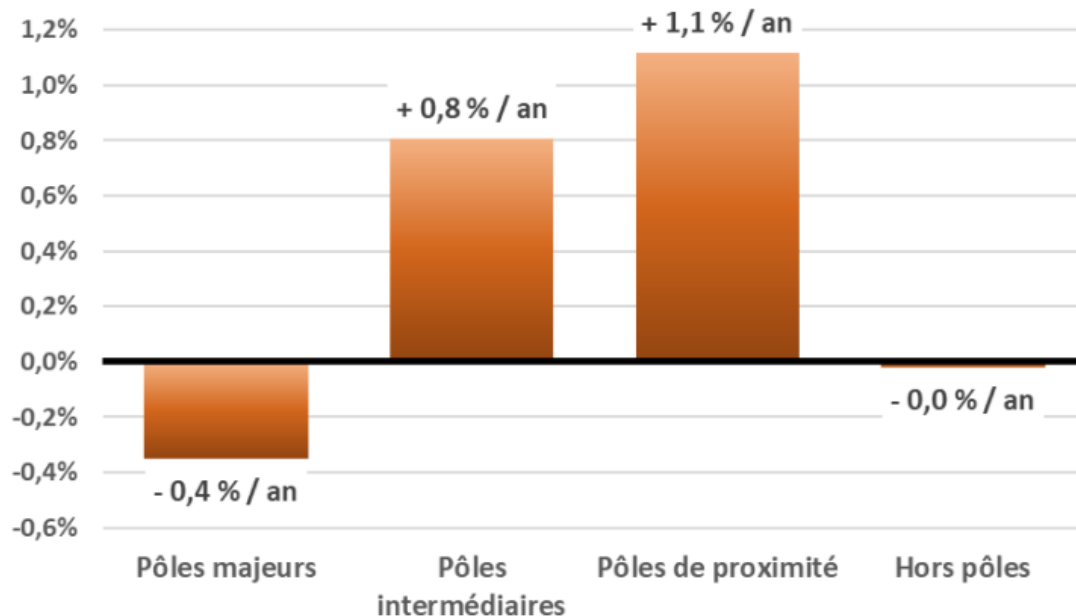
2/ Loisirs, prêt-à-porter, électroménager, ameublement... des activités qui souffrent de l'évolution des modes de consommation : Si l'alimentaire résiste avec une dynamique positive depuis cinq ans, l'équipement de la maison, l'équipement de la personne, et la vente de biens dédiés aux loisirs connaissent une dynamique inverse avec un reflux des surfaces en activité. Le développement massif du e-commerce, de la seconde main et les différentes formes de déconsommation sont quelques exemples d'explications des tendances observées pour ces activités.

3/ Des évolutions qui profitent aux pôles de proximité, des premiers signes de faiblesse pour les pôles majeurs : Les pôles commerciaux de l'agglomération toulousaine ne connaissent pas tous la même

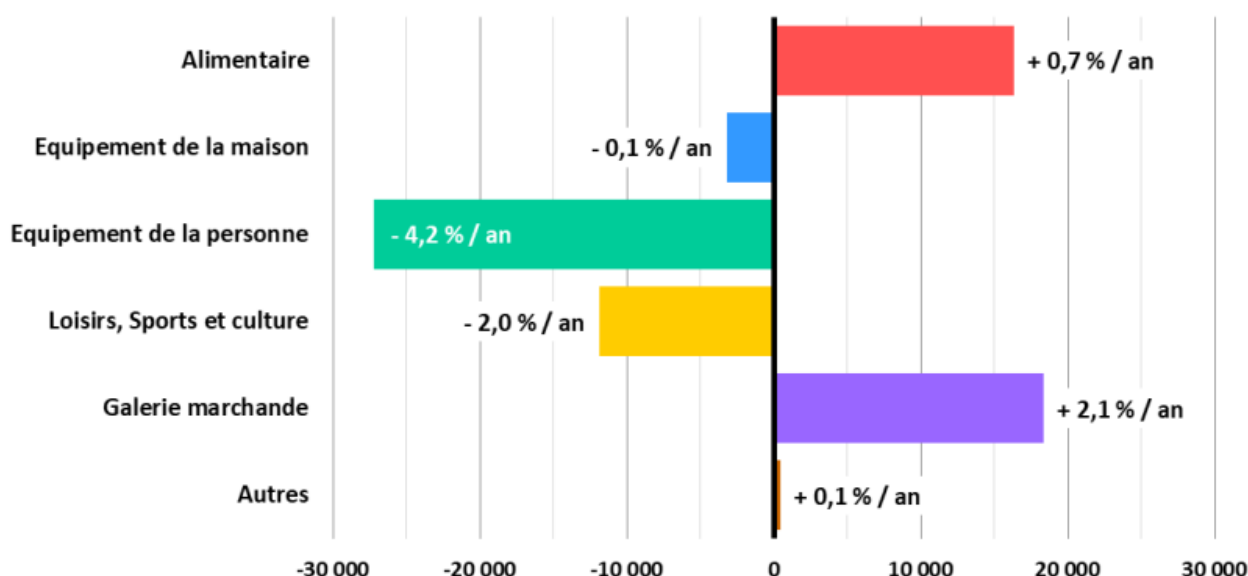
dynamique. Les pôles majeurs voient leur surface commerciale reculer sur les cinq dernières années ce qui témoigne des difficultés rencontrées par les grandes surfaces spécialisées. Dans le même temps, l'offre des pôles intermédiaires et des pôles de proximité poursuit sa croissance, avec une prime pour les formats plus petits et plus proches des lieux d'habitation.

4/ Des perspectives dans la continuité des dernières années, des conséquences de la conjoncture économique et commerciale à surveiller : Le stock se maintient à un niveau bas (bien en-dessous des 5%) alors que les autorisations commerciales ont été peu nombreuses ces dernières années.

Evolution de l'offre commerciale par type de pôles commerciaux depuis 5 ans



Evolution de l'offre commerciale par secteur depuis 5 ans



Le suivi de la mobilisation des pixels

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT en vigueur, un suivi de la mobilisation des pixels est tenu. Ce suivi est le reflet des informations disponibles (sites internet des communes ou EPCI, Géoportail de l'urbanisme...) concernant les documents d'urbanisme opposables au 1^{er} janvier 2025.

Les éléments figurant sur la cartographie sont mentionnés à titre indicatif. Ils font état de la mobilisation des pixels dans les documents locaux d'urbanisme (PLU...) et prennent également en compte la mise en œuvre des « souplesses pixels », telles qu'énumérées dans les prescriptions P50, P51 et P52 du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT approuvé le 27 avril 2017.

Pixels mobilisés

Sont considérés comme mobilisés les pixels recouvrant des zones autorisant une occupation et une utilisation des sols (zone U, zone AU avec règlement).

Sont estimés mobilisés :

- Un demi-pixel, dès lors qu'une somme de potentiels > à 3 ha est ouverte.
- Un pixel, dès lors qu'une somme de potentiels > à 6 ha est ouverte.

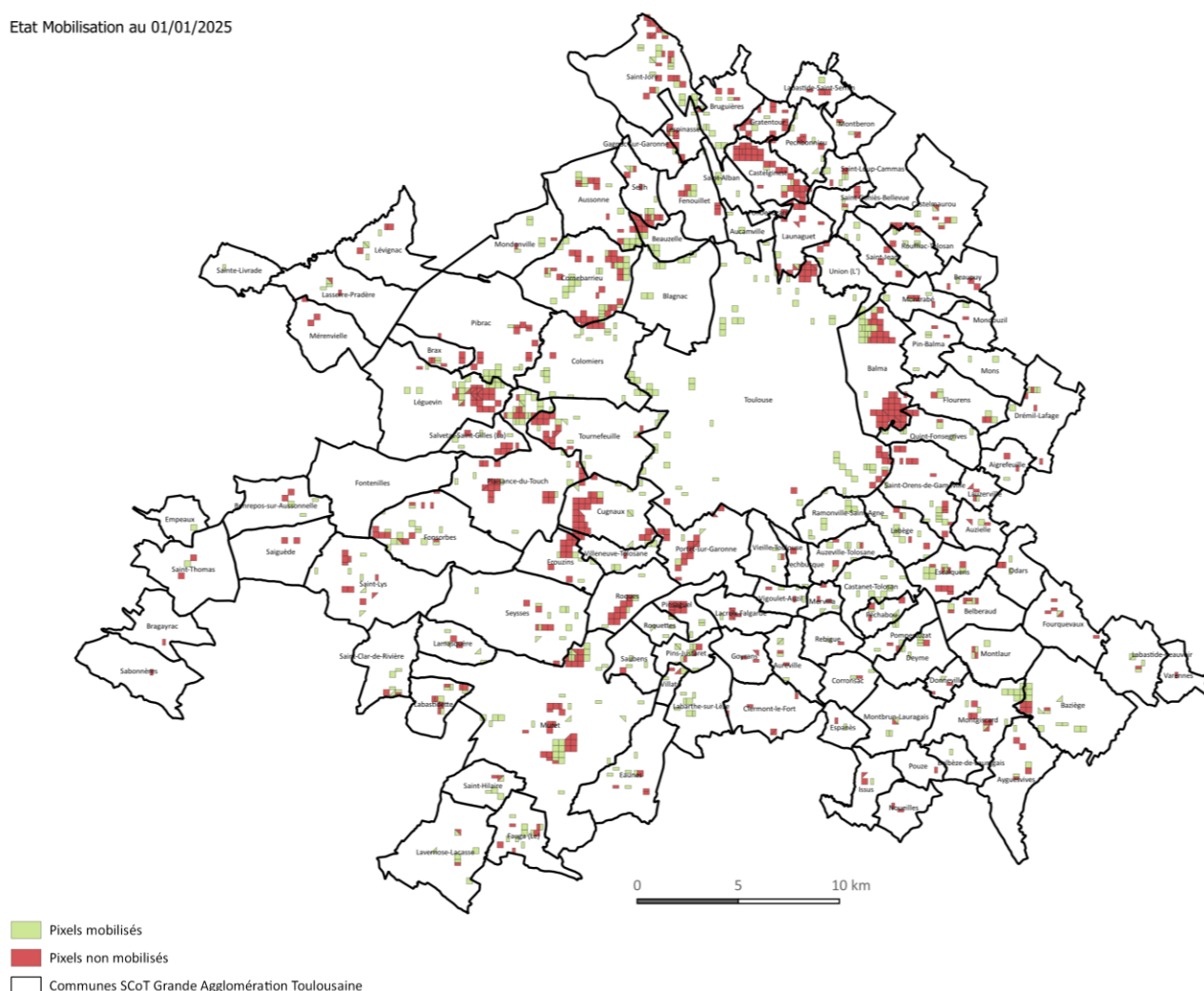
Pixels non mobilisés

Sont considérés comme non mobilisés les pixels recouvrant des zones A, N et AU fermées (ou inférieures aux surfaces indiquées ci-dessus).

Au 1er janvier 2025 la situation est la suivante :

EPCI	Mobilisation	Nombre de pixels	Somme de pixels
Toulouse Métropole	Non mobilisés	259	451,5
	Mobilisés	192,5	
Muretain Agglo	Non mobilisés	110,5	201
	Mobilisés	90,5	
Sicoval	Non mobilisés	56	132,5
	Mobilisés	76,5	
Grand Ouest Toulousain	Non mobilisés	52	87
	Mobilisés	35	
Coteaux Bellevue	Non mobilisés	18,5	33
	Mobilisés	14,5	
SCoT agglomération toulousaine	Non mobilisés	496	905
	Mobilisés	409	

Etat Mobilisation au 01/01/2025



Les communes de Labastidette, de Pinsaguel et de Seysses ont délibéré pour acter un déplacement de leurs potentialités d'extension vers Muret, dont le PLU a été mis en révision. La possibilité de « souplesse » du SCoT a donc été activée. Cependant, la procédure de révision de la commune de Muret n'étant pas approuvée, ces pixels ne sont donc pas mobilisés.

Souplesse activées :

- Pinsaguel vers Muret : 2,5 pixels éco
- Seysses vers Muret : 1 pixel éco
- Labastidette vers Muret : 1 pixel éco
- Labastidette vers Muret : 0.5 pixel mixte
- Eaunes vers Muret : 0.5 pixel éco

La commune de Montrabé a également déplacé 0.5 pixel mixte au sein de sa commune.

Les travaux de la Commission Prospective Economique

Le SMEAT a installé en 2023 la Commission Prospective Economique. L'objectif est de tendre vers une véritable logique de coopération en matière d'aménagement du territoire et de développement économique. La gouvernance est la suivante :

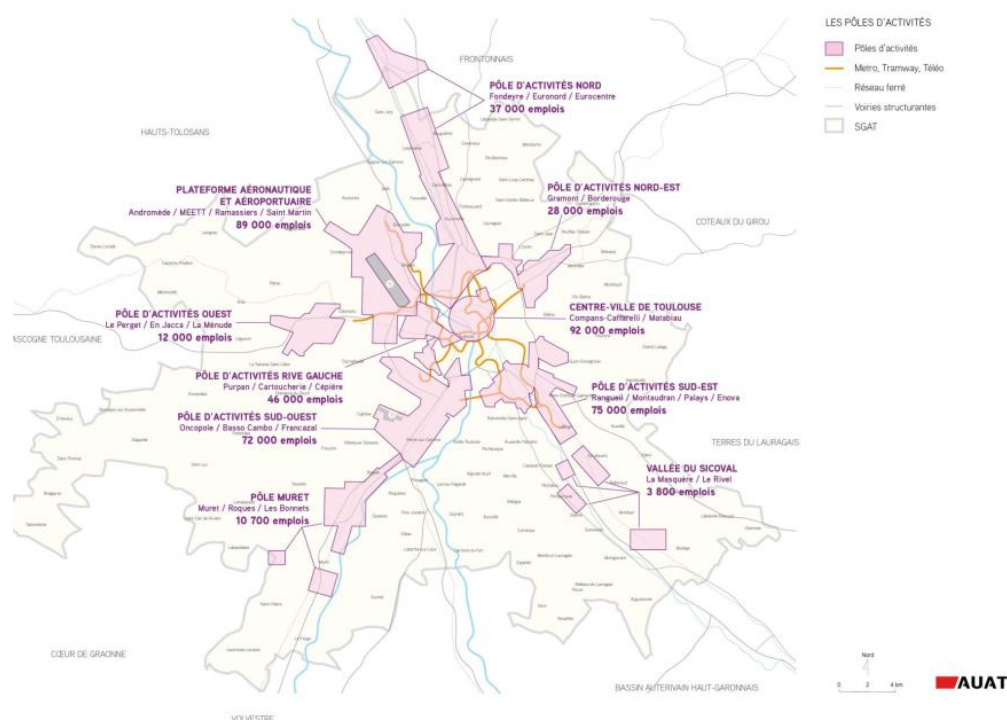
- La Présidente du SMEAT, Annette LAIGNEAU, en assure la Présidence.
- L'animation est confiée à Joseph CARLES.
- Représentation des territoires :
 - Toulouse Métropole : Annette LAIGNEAU et Joseph CARLES.
 - Muretain Agglo : Jean-Louis COLL et Thierry SUAUD.
 - Sicoval : Dominique SANGAY et Laurent CHERUBIN (non délégué du SMEAT, Maire de Labège).
 - Grand Ouest Toulousain : Etienne CARDEILHAC-PUGENS et Christophe TOUNTEVICH.
 - Coteaux Bellevue : Jean-Gervais SOURZAC.

Le travail doit se faire en plusieurs étapes et aboutir à la mise en place d'un système de coopération :

- Interconnaissance : Connaître les territoires et leur vision du développement économique.
- Fondamentaux : Partager les fondamentaux de l'économie : chiffres clés, facteurs d'attractivité, enjeux de positionnement et de compétitivité.
- Matrice stratégique : Etablir et partager une première lecture stratégique du territoire afin de faire émerger des leviers à mobiliser et les contraintes à lever.
- Focus territoriaux : Porter un regard partagé sur les sites d'intérêt économique majeurs pour alimenter une vision stratégique sur les axes et enjeux de coopération.
- Positionnement : élaboration des axes forts d'un positionnement commun pour définir les priorités en matière d'accueil économique et de développement des activités.

En 2024, Le SMEAT a confié une mission à un chercheur – économiste, Gabriel COLLETIS, afin d'être accompagné dans l'organisation, l'animation et les contenus abordés par cette commission.

La même année, au fur et à mesure du déroulement des commissions, d'autres partenaires ont été associés : la Région, la CCI de Toulouse, la CMA 31, le MEDEF 31, la CPME 31, l'UIMM Occitanie.



Les travaux 2025 de la commission :

- Commission du 25 mars 2025 :
 - Présentation de la méthode de travail sur les focus territoriaux, dont l'objectif est de partager la représentation des sites économiques d'intérêt de l'agglomération, et identification des entreprises à mobiliser pour rejoindre les travaux de la commission.
- Commission du 10 juin 2025 : organisation d'une conférence sur le sujet de l'économie circulaire :
 - Un premier temps consacré au partage des connaissances théoriques, avec des chercheurs de l'Association Française de Recherche sur l'Economie Circulaire.
 - Un second temps consacré au retour d'expérience de Toulouse Métropole, présenté par Vincent TERRAIL-NOVES, Vice-Président de Toulouse Métropole en charge de l'économie circulaire, en prenant appui sur des exemples de déclinaisons opérationnelles d'actions menées dans le cadre de la transition économique et énergétique et de l'économie circulaire.
 - Un troisième temps consacré au témoignage de chefs d'entreprise, avec le dirigeant d'EVOTEC pour la présentation des actions menées dans les domaines de valorisation des déchets pharmaceutiques et de réemploi par d'autres filières, et le représentant de l'entreprise GA Smart Building pour la présentation de la stratégie déployée pour construire en utilisant de nouveaux procédés de fabrication et en recyclant au maximum des matériaux issus de la filière BTP.

Cette conférence a attiré plus de 50 participants : collectivités locales, chambres consulaires, entreprises des territoires, clubs d'entreprises, organisations patronales.



- Commission du 7 octobre 2025 :
 - Présentation des « Focus territoriaux » et intervention du CEO d'Aumovio, sur les chaînes de valeurs de l'entreprise.
- Commission du 9 décembre 2025, reportée au 6 janvier 2026 :
 - Interventions de Magali Talandier, chercheuse au sein de l'UMR PACTE Grenoble, sur le sujet du métabolisme territorial avec le retour d'expérience sur le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, et du CEO d'Aumovio sur les besoins des entreprises en matière d'économie circulaire.
 - Bilan des travaux menés depuis 2023 par la commission, et mise en perspective.

La gestion des ressources et des agents.

L'année 2025 est marquée par la poursuite de l'actualisation des dispositifs de gestion et d'accompagnement des ressources humaines et budgétaires de la collectivité, car malgré un très faible nombre d'agents (3 agents en poste), le SMEAT doit appliquer l'ensemble des dispositions réglementaires afférentes au fonctionnement des collectivités territoriales.

Pour rappel, l'année 2024 avait été marquée par :

- Une mise à jour des outils de gestion et de pilotage des ressources humaines (gestion du temps de travail, réglementation des autorisations spéciales d'absences, prise en compte de la santé au travail).
- La mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57.
- Une évolution des ressources humaines (2 départs à la retraite, un recrutement).
- Une évolution du siège (nouvelle salle de réunion).

➤ Une mise à jour des outils de gestion et de pilotage des ressources humaines

- La prise en compte de la santé au travail

Le SMEAT dispose d'une convention avec le groupe de santé et prévoyance PREVALY. A ce titre une évaluation des risques professionnels a été réalisée en juillet 2023, incluant une visite des locaux, une analyse de l'organisation du travail des agents, une identification des risques et des recommandations d'actions à mettre en œuvre.

Sur la base de l'évaluation réalisée par PREVALY, la Direction du SMEAT a répertorié les risques identifiés sur son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, voté en Comité Syndical de mai 2024. Un bilan de la mise en œuvre du plan d'actions a été produit et présenté au Comité Syndical du 15 décembre 2025.

Par ailleurs, le SMEAT étant adhérent à un service de médecine préventive spécialisé dans le suivi des salariés du secteur privé, il a été proposé faire appel à un service public de médecine préventive afin de répondre pleinement aux exigences du décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Dans cette perspective, le SMEAT a pris connaissance de l'offre proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne en matière de médecine préventive et a soumis à la décision du Comité Syndical du 29 septembre 2025 une adhésion à cette offre, à compter du 1^{er} janvier 2026.

- L'adhésion au Comité National de l'Action Sociale (CNAS)

Le SMEAT était adhérent au COSAT, comité des œuvres sociales et sports pour les agents de la ville de Toulouse, depuis 2008. Dans le cadre d'un éventuel renouvellement de la convention avec le COSAT, le SMEAT a procédé à une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une action sociale répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget.

Le SMEAT a pris connaissance de l'offre d'action sociale proposée par le CNAS, association loi 1901 à but non lucratif créée le 28 juillet 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de

répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans un guide qui présente l'ensemble des prestations proposées :

- Pour le quotidien : mariage, permis de conduire, aide-ménagère, séjour vacances, CESU, ...
- Pour les enfants : naissance, garde, Noël, soutien scolaire, vacances, ...
- En matière de solidarité : logement, énergie, handicap, décès, catastrophe, ...
- En matière de prêt : habitat, véhicule, études supérieures, santé, ...
- Pour la culture : billetterie spectacles, loisirs, sports, culture, ...
- Pour les vacances : location meublé, tarifs préférentiels partenaires, chèque vacances, ...

Considérant que les prestations répondaient aux besoins des agents du SMEAT, le Comité Syndical du SMEAT a voté en faveur d'une adhésion de la collectivité au CNAS, à compter du 1er janvier 2025.

➤ Une évolution des outils de gestion budgétaire

- Le passage au compte financier unique

Le SMEAT a adopté en 2023 la nomenclature M 57 pour élaborer son budget 2024. Il s'est également porté volontaire pour mettre en place par anticipation le nouveau dispositif budgétaire de compte financier unique (CFU).

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU se structure par grands chapitres :

- I : Des informations générales et synthétiques, permettant d'avoir une vue d'ensemble sur le budget.
- II : L'exécution budgétaire avec des vues globales et détaillées des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- III : Des états financiers présentant le compte de résultats et la balance des comptes.
- IV : Des états annexés présentant les flux par nature de chapitre, le budget consolidé, les durées d'amortissements pour les états patrimoniaux, les flux entre budget principal et budgets annexes (le SMEAT n'est pas concerné), les calculs des ratios d'endettement, les bénéficiaires et montants attribués à des tiers en nature en ou subvention, l'état du personnel, l'équilibre budgétaire en recettes et dépenses, l'impact du budget pour la transition écologique.

Ainsi, lors du vote du BP 2025 par le Comité Syndical du 4 avril 2025, Le CFU 2024 du SMEAT a été présenté pour la première fois.

➤ Une stabilité des ressources humaines

Au 31 décembre 2025, la structuration des ressources humaines employées par le SMEAT est la suivante :

- 3 agents, titulaire de la fonction publique territoriale, à temps plein.
- 2 femmes, 1 homme.
- 2 agents de catégories A, 1 agent de catégorie B.
- 1 agent au grade d'ingénieur en chef, 1 agent au grade d'attaché territorial, 1 agent au grade de rédacteur principal 1ère classe.

Les relations partenariales

La participation aux 19^{èmes} rencontres nationales des SCoT

Dans le cadre de son adhésion à la Fédération Nationale des SCoT, le SMEAT a participé aux **rencontres nationales des SCoT**, à ARCACHON, du 19 au 20 juin 2025. Le sujet des rencontres était centré sur l'adaptation de l'aménagement du territoire aux capacités des territoires, au regard des risques et du changement climatiques.



Les visites de terrain et les travaux en atelier ont permis d'aborder la prise en compte de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme de type SCoT et PLU, de montrer une méthode de gestion du recul du trait de côte, de montrer l'exemple de la préservation de la trame verte et bleue autour du bassin d'Arcachon, d'explorer la façon dont un atlas SIG peut contribuer à alimenter la stratégie territoriale, de présenter une démarche de stratégie énergétique à travers la mise en œuvre d'un PCAET, de travailler sur l'anticipation des risques contentieux lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les tables rondes ont permis d'échanger sur 3 grands sujets :

- Comment faire face aux risques et anticiper la résilience ?
- Comment anticiper la raréfaction des ressources ?
- Comment tendre vers de nouveaux modes d'habiter ?

Dans ce cadre, le SMEAT a été sollicité pour témoigner de son action quant à l'anticipation de la raréfaction des ressources et à la nécessaire adaptation du territoire. Monsieur Dominique FOUCHIER a représenté le SMEAT à cette table ronde, à laquelle est également intervenu Monsieur Hervé LEFEBVRE, Président du SCoT Gascogne et également animateur avec Annette LAIGNEAU de la démarche InterSCoT portée par l'AUAT.

ANTICIPER LA RARÉFACTION DES RESSOURCES

14h00 Je m'adapte à mon territoire : calibrer la stratégie territoriale aux spécificités du territoire

Qualifier les ressources

Anticiper les changements climatiques pour agir.
Comment le GIEC local analyse l'impact du climat sur les ressources ?

QUIZZ

EXPERT



15h30 Pause

15h45 Quelles coopérations et complémentarités territoriales ?

Comment ajuster sa stratégie territoriale à la disponibilité des ressources ? Quelle gouvernance pour ces nouvelles coopérations et complémentarités territoriales dessinées par le partage des ressources : l'accès à l'eau, au foncier, aux matériaux, à l'énergie et l'alimentation ?

TABLE RONDE

Dominique FOUCHIER,
Vice-Président de Toulouse Métropole

Hervé LEFEBVRE,
Président du SCoT de Gascogne

Jérémy CAMUS,
Vice-Président de la métropole de Lyon

Lors de cette table ronde, Dominique FOUCHIER a pu valoriser les actions conduites sur le territoire de la grande agglomération toulousaine en matière de coopérations intercommunales et contribuant à la définition de stratégies d'anticipation sur les ressources disponibles et l'adaptation au changement climatique : Dialogue métropolitain, démarche InterSCoT, Contrat de réciprocité, Projet Garonn'Amont, mise en œuvre du dispositif Grands Parcs Garonne.



La fédération nationale des SCoT prévoit, à la suite des rencontres nationales, l'édition d'un rapport d'étude sur le sujet de la prise en compte de la raréfaction des ressources dans l'élaboration des projets de SCoT. Cette étude a pour objectif de proposer des outils pour renforcer le volet vulnérabilité d'un SCoT et pour axer des stratégies d'adaptation. Une autre approche doit également aborder la façon dont l'anxiété des populations face à la brutalité des conséquences du changement climatique peut être gérée.



La participation à l'AMI LIFE BIODIV'France

Le SMEAT a été sélectionné fin 2024 dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) LIFE BIODIV'FRANCE porté par la Fédération Nationale des SCoT et par l'Office Français de la Biodiversité pour travailler à une méthodologie d'identification des zones préférentielles de renaturation sur le territoire du SCoT.

Cet AMI d'une durée de 2 ans est financé par l'Union Européenne, « LIFE » étant un programme dédié au soutien de projets innovants dans les domaines de l'environnement et du climat. Il a pour objectif d'améliorer la visibilité des enjeux de biodiversité sur les territoires via la mobilisation de partenaires et d'intervenants dans le cadre de travaux à la fois collectifs et individuels, intégrant une vision du sujet propre à chaque territoire, pour leur permettre d'intégrer les résultats dans les travaux de SCoT, aussi bien de révision que de mise en œuvre, de chacun des territoires accompagnés.

Les thématiques privilégiées et sur lesquelles s'est engagé le SMEAT sont par ordre de priorité :

- « Travailler sur un opérateur de renaturation ».
- « Identifier les zones préférentielles de renaturation ».
- « Mettre en œuvre sa stratégie écologique territoriale : outil d'aide à la décision pour prioriser les actions ».

Durant l'année 2025, le SMEAT a participé à l'ensemble des réunions proposées par la Fédération Nationale des SCoT :

- 5 février 2025 : Réunion de lancement présentant le calendrier de travail, les objectifs d'études, le bureau d'études en ingénierie environnementale EoTerra accompagnant l'AMI à chaque étape du programme, la communication sur les sujets sélectionnés, ainsi que les 3 principaux sujets choisis par les candidats : définir et mettre en œuvre sa stratégie écologique territoriale intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique, identifier les zones préférentielles de renaturation, fonctionnalités des sols et planification.
- Entretien en visio en présence du SMEAT et de l'Auat afin de préparer les visites de la Fédération Nationale des SCoT sur l'ensemble des territoires sélectionnés. Cet échange a porté sur une présentation des enjeux et défis de notre territoire, sur le parcours à suivre par les SCoT dans l'AMI et sur la préparation de la journée de terrain à organiser pour aider à identifier les enjeux de renaturation sur notre territoire.
- 4 avril 2025 : 1^{ère} journée de travail au sein de la Fédération des parcs naturels régionaux de France à Paris qui a eu pour objectifs une appropriation de la réflexion et des enjeux liés à la reconquête de la biodiversité au travers des témoignages et des présentations de chacun des SCoT participant.
- 4 juin 2025 : 2^{ème} journée de travail dans les locaux de la Fédération Nationale des SCoT à Paris, portant formation sur le parcours relatif aux zones préférentielles de renaturation. Cette journée s'est déroulée en deux temps :
 - Une matinée de formation.
 - Un atelier participatif ayant permis de co-construire une méthodologie sur les 3 sujets portées par l'AMI.
- 6 octobre 2025 : Présentation de l'ensemble des possibilités de financement des études liées à l'environnement.

- 8 octobre 2025 : participation du SMEAT à la journée de terrain du PETR Pays Sud Toulousain, également lauréat de l'AMI LIFE BIODIV' pour participer aux visites sur le thème du ruissellement.
- 21 octobre 2025 : organisation au SMEAT de la « journée renaturation » en présence de la Fédération Nationale des SCoT, d'une vingtaine d'élus et de techniciens du SMEAT, des EPCI membres, des SCoT limitrophes et de partenaires institutionnels. Cette journée s'est déroulée en deux temps :
 - La matinée consacrée à 3 ateliers « Consolidation d'une vision partagée du territoire, de ses enjeux et défis », « Les défis à relever », « Les atouts du territoire et leviers d'actions », avec l'intervention du bureau d'études EoTerra pour expliquer les principes des zones de renaturation.



- L'après-midi consacrée à la visite du site renaturé de l'île du Ramier à Toulouse, en présence et avec l'animation de l'équipe pilote du projet de la Direction de l'Aménagement des Grands Parcs de Toulouse Métropole. Cela a permis de mettre en pratique « une lecture du paysage » pour identifier les principes de renaturation évoqués durant la matinée et faciliter leur identification.



- 8 novembre 2025 : réunion sur le thème « Un cycle de l'eau à l'échelle du territoire : regards croisés et leviers d'action ».
- 16 décembre 2025 : journée de restitution à mi-parcours à Paris en présence de Sophie Lay, élue déléguée du SMEAT (Coteaux Bellevue).

La participation aux projets d'échelle d'agglomération toulousaine.

L'engagement du SMEAT dans la mise en œuvre du pacte de la place aéroportuaire de Toulouse Blagnac

Dans la poursuite de la démarche participative de co-construction du devenir de la plateforme aéroportuaire mise en place et animée par l'Etat avec l'ensemble des parties prenantes : l'Atelier des territoires – Place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac, les partenaires dont le SMEAT ont signé le pacte de coopération et la mise en œuvre d'actions opérationnelles en mars 2024.



Ce territoire, qui concentre des écosystèmes économiques (autour des filières de l'aérospatiale et de l'aéronautique) qui ont forgé la renommée du territoire, revêt un intérêt particulier au niveau du SCoT de la grande agglomération toulousaine. En effet, ce territoire est considéré comme un secteur stratégique à conforter, afin de faire face à des problématiques de rareté du foncier et de l'immobilier d'entreprise. Ainsi, le SCoT porte dans ses objectifs politiques les mesures suivantes :

- Prioriser l'accueil au bénéfice d'activités en lien avec les filières économiques stratégiques, pour maintenir vivaces les écosystèmes, conforter leur spécialisation et améliorer leur lisibilité.
- Améliorer l'accès tous modes et les mobilités internes à ces deux secteurs, de façon à favoriser leurs perméabilités et résoudre des problématiques de flux qui nuisent à l'ensemble de l'agglomération.
- Développer des stratégies de secteurs concertées pour coordonner les actions, ces secteurs économiques composant avec différentes zones d'activités, différentes formes d'aménagement et différentes collectivités locales...

Un nouvel atelier a été programmé le 4 décembre 2025, à l'ENAC de Toulouse, auquel le SMEAT a participé.

La matinée a été consacrée à la réunion plénière, ce qui a permis de faire un point d'étape de la démarche engagée et d'échanger avec les différentes parties prenantes.

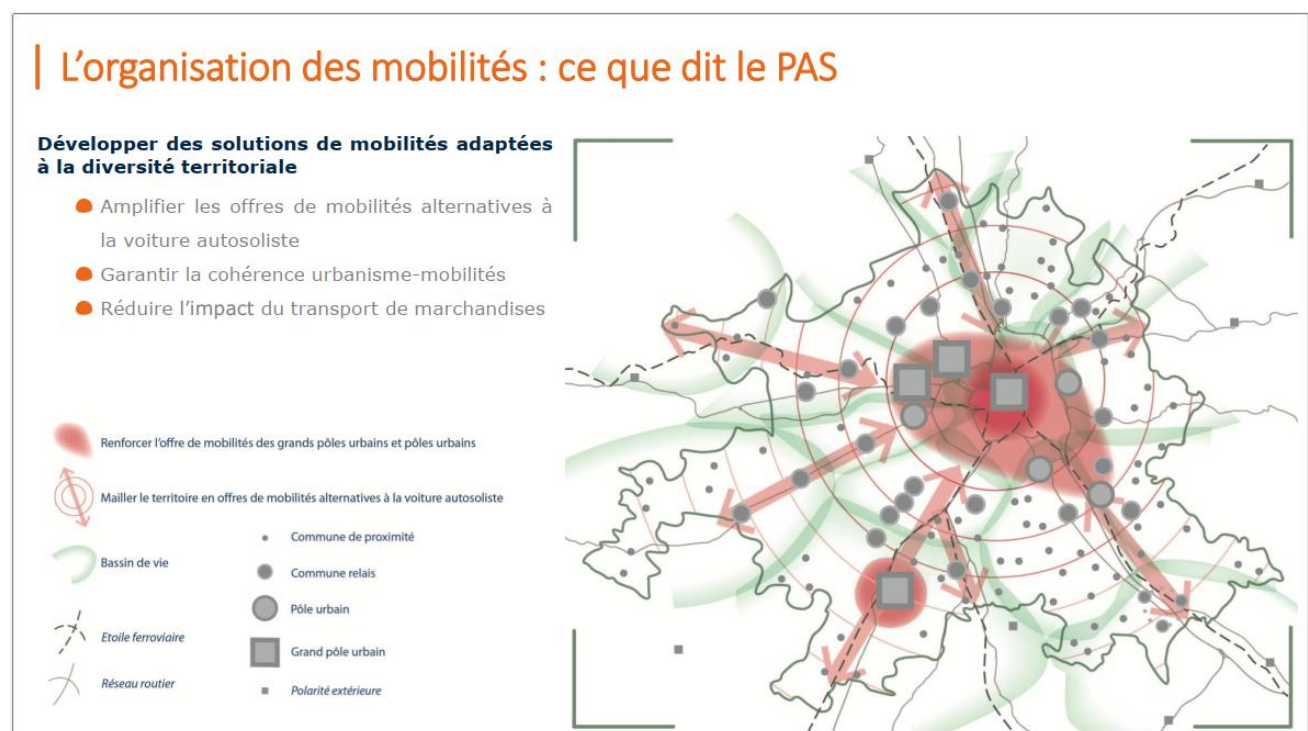
L'après-midi a été consacrée à la visite des installations de l'École Nationale de l'Aviation Civile.

La révision du plan de mobilité

Durant l'année 2025, le SMEAT a participé aux travaux pilotés par Tisséo Collectivités dans le cadre de la révision du plan de mobilité.

En effet, dans le cadre de la gouvernance définie pour cette nouvelle révision, le SMEAT est un partenaire essentiel, le plan de mobilité devant s'inscrire dans un rapport de compatibilité avec le SCoT.

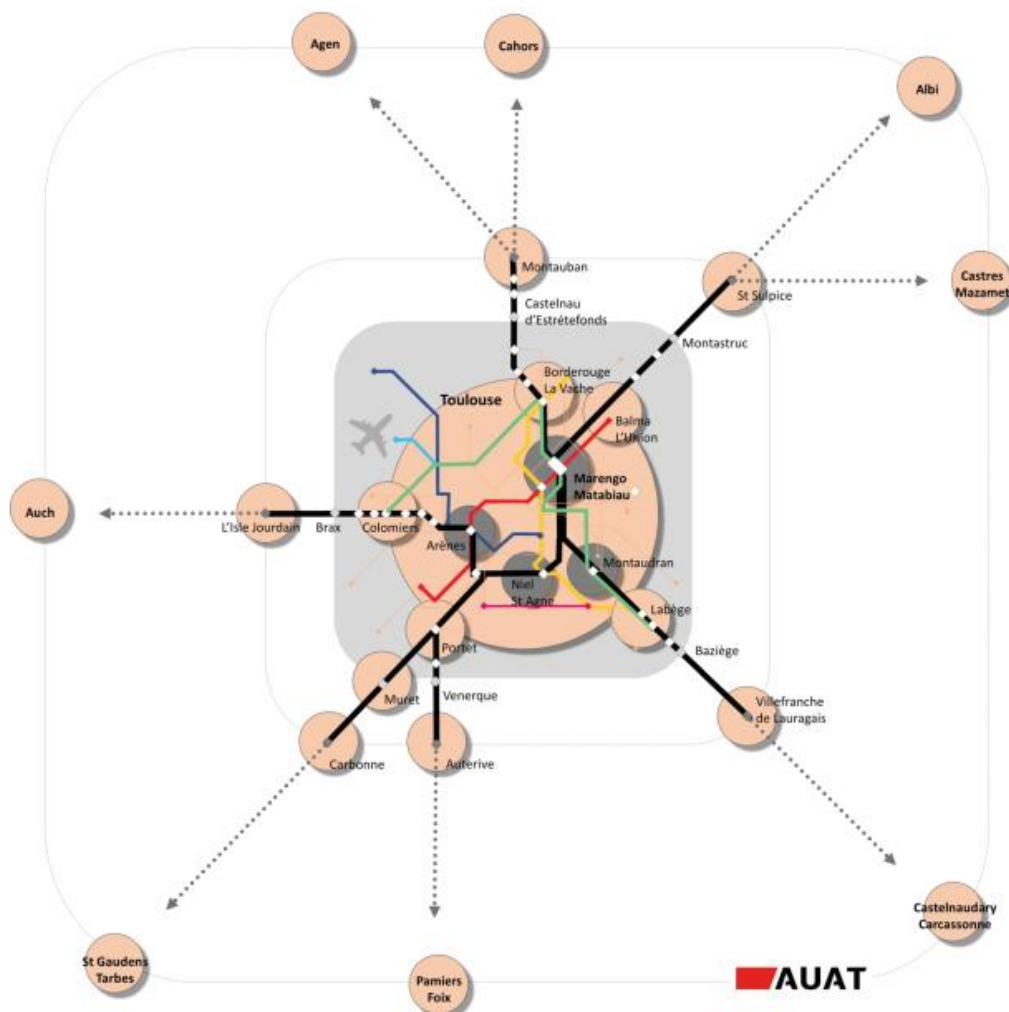
Le SMEAT a pu ainsi présenter lors d'un COTEC les grandes orientations du projet de révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine, et les prescriptions à considérer par le futur plan de mobilité.



La participation aux ateliers de travail de la démarche « Etudes Prospectives Multimodales »

L'État, la Région Occitanie, Toulouse Métropole, le Département de la Haute-Garonne et Tisséo Collectivités se sont engagés depuis 2017 dans une démarche d'études prospectives multimodales (EMM) visant à répondre aux enjeux de mobilité de la grande agglomération toulousaine : l'amélioration des transports du quotidien et de la desserte du territoire, la décongestion routière, l'amélioration de la qualité de l'air et de la décarbonation des mobilités.

La première phase des EMM, centrée sur les infrastructures, avait pour ambition de faire émerger de nouveaux projets d'infrastructures de transports tous modes pouvant largement bénéficier aux usagers. Une partie d'entre eux est aujourd'hui en phase de réalisation : 3^{ème} ligne de métro, réseau express vélo, aires de covoiturage.



La prise en compte de la ressource en eau dans le SCoT

- **Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations 2025/2030 de l'agglomération toulousaine**

Le SMEAT est invité aux différents travaux d'élaboration du prochain Programme d'Actions et de Prévention des Inondations 2025/2030 de l'agglomération toulousaine (qui couvre les territoires de Toulouse Métropole, du Muretain Agglo, du Sicoval et du Grand Ouest Toulousain), dans un double objectif :

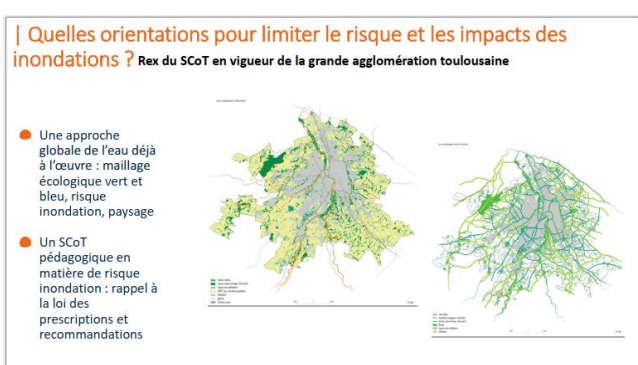
- Mieux comprendre la nature des risques d'inondations et les mesures mises en œuvre permettant de réduire les conséquences des inondations.
- Mieux prendre en compte le risque inondation dans un SCoT et ses incidences sur l'aménagement du territoire.

En 2025, le SMEAT a notamment participé à un atelier de travail sur la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme.



- **La présentation du SCoT au Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze**

Le SMEAT a été sollicité pour venir présenter dans le cadre d'un atelier « Eau et Urbanisme » la prise en compte de l'eau et du risque inondation dans le SCoT de la grande agglomération toulousaine. Le PETR du Pays Sud Toulousain, qui porte le SCoT de ce territoire, est également venu témoigner de son retour d'expérience.



• La présentation du SCoT à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Hers-mort Girou

Le SMEAT a été sollicité par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Hers-Mort Girou (SAGE qui s'applique au territoire du SCoT de la grande agglomération toulousaine) pour venir présenter le projet de révision du SCoT et la prise en compte de la ressource en eau. Le SCoT Nord Toulousain est également venu témoigner. Les échanges ont notamment permis de débattre sur ce que pouvaient apporter les acteurs de l'eau afin de mieux prendre en compte la ressource en eau dans les documents d'urbanisme.



Bassin versant Hers-mort Girou
CLE du 1^{er} juillet 2025

Témoignage du SMEAT :
Retour d'expérience du SCoT

smeat

La prise en compte de l'Eau

Les orientations issues des enjeux identifiés :

- Identification et préservation des réservoirs de biodiversité
- Recensement et protection des zones humides
- Identification et protection des corridors écologiques supports des mesures de restauration et de renaturation
- Identification des cours d'eau et leurs espaces rivulaires et maintien des continuités écologiques
- Inconstructibilité le long des cours d'eau en intégrant une zone de transition d'au moins 10 mètres
- Réduction des risques inondations

Une approche globale de l'eau sous le prisme de l'adaptation au changement climatique et de la perméabilité des sols.

3.4.4. Préserver et sécuriser la ressource en eau

43. L'ouverture à l'urbanisation doit être conditionnée aux capacités de traitement, existantes ou programmées à échéance du document d'urbanisme, des stations d'épuration collectives, à leur recensement et aux capacités actuelles et futures des milieux récepteurs, en intégrant la diminution des débits des cours d'eau.

44. Le recours à l'assainissement autonome doit être prioritairement réservé dans les zones de faible densité et ne présenteront pas de problématiques connues liées au traitement des eaux usées et au recyclage des effluents. Ce recours doit être argumenté et justifié, notamment au regard de la capacité des milieux récepteurs à recevoir les eaux traitées, de la qualité estimée des nappes et de l'impact sur la ressource en eau.

45. Les débits d'écoulement et de cisaillement des eaux doivent être maintenus par le maintien de la perméabilité des sols et par le maintien des aménagements favorisant leur infiltration à la parcelle et/ou sur le linéaire d'un cours d'eau de réhabilitation des eaux. La gestion des débits de ruissellement doit être adaptée aux capacités d'écoulement des milieux récepteurs.

46. Les collectivités locales doivent créer les conditions pour réguler et la création d'espaces périurbains. Leur usage doit tenir compte d'un soutien des sols.

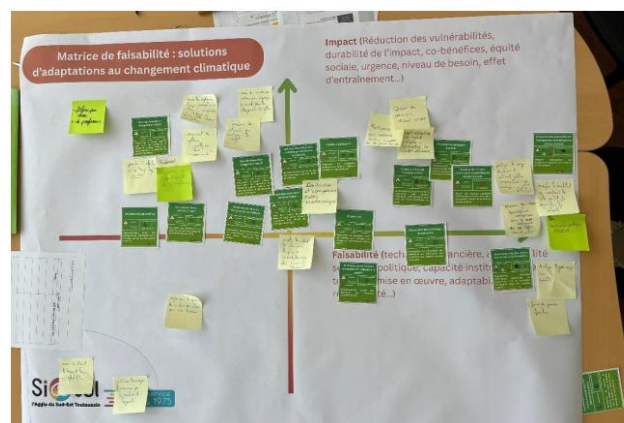
47. L'ouverture à l'urbanisation doit être conditionnée aux capacités, existantes ou programmées à échéance du document d'urbanisme, des stations d'épuration ou de traitement des eaux, en intégrant les incidences potentielles du changement climatique sur la ressource en eau.

48. Les aires d'alimentation des captages d'eau potable et les zones stratégiques de sauvegarde de la ressource doivent être identifiées et y adapter les conditions d'urbanisation et d'usage des sols en fonction de la sensibilité de la ressource en eau. Ces différents permis d'urbanisme doivent être adaptés à ces enjeux.

Les démarches de Plan Climat Air Energie Territorial

Les 5 intercommunalités membres du SMEAT sont inscrites dans une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial. En 2025 le SMEAT a été invité à participer :

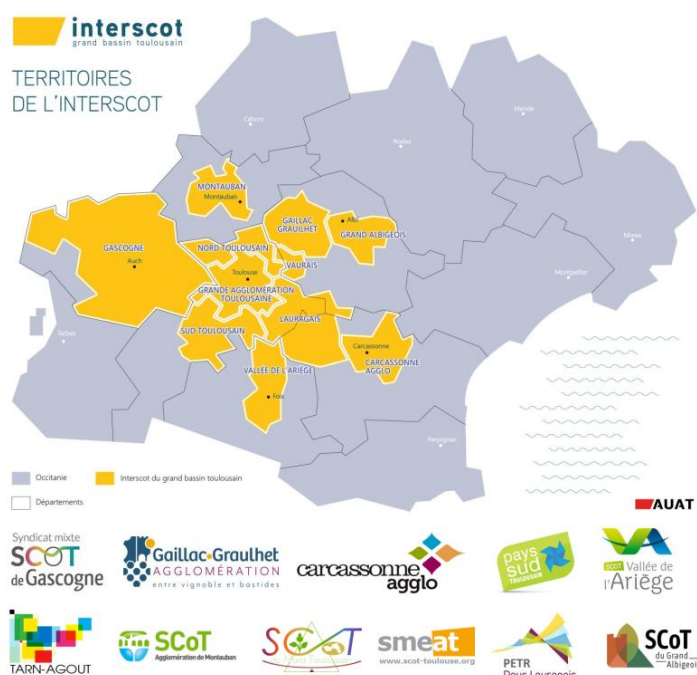
- A l'élaboration du PCAET des Coteaux Bellevue, en qualité de membre du COPIL.
- A la révision du PCAET du Sicoval, plus particulièrement aux ateliers de concertation mis en place en mai et juin 2025 afin de partager les éléments de diagnostic, d'identifier en commun des enjeux d'adaptation au changement climatiques et de proposer des axes de collaboration pour le fuur PCAET.



En Interaction avec ces démarches, le projet de révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine comporte un « Programme d'Actions » (nouvelle disposition prévue par le Code de l'Urbanisme) qui contient une action visant à étudier la préfiguration et l'élaboration avec les différentes parties prenantes d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle de l'agglomération comprenant la réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables et la réalisation d'un cadastre solaire.

La participation à la démarche InterSCoT

L'InterSCoT toulousain existe depuis près de 20 ans sous des modalités diverses. Le dispositif a permis de faire se rencontrer les élus et techniciens des différents territoires, de partager autour d'enjeux communs et de mutualiser les connaissances. L'interSCoT s'inscrit également dans une démarche de prospective territoriale sur les futurs possibles du territoire de l'aire métropolitaine afin de mieux préparer les collectivités aux transitions à venir, en tenant compte des modes de vie, du contexte environnemental, du développement urbain et économique.



En 2025, le SMEAT a participé aux travaux de l'InterSCoT :

- Les COTEC réunissant les directeurs et techniciens des SCoT.
- La 5^{ème} rencontre des élus du 20 mai 2025 chez Météo France, qui portait sur la connaissance des risques naturels et sur l'anticipation des effets du dérèglement climatique sur nos territoires.
- Les chantiers métiers sur les thématiques de l'énergie et de l'eau.
- La visite d'une installation agrivoltaïque (20 hectares) sur la commune de Lherm (SCoT du Pays Sud Toulousain) le 18 novembre 2025.



L'adhésion au partenariat CAMINO'T

Le dispositif de coopération dit « Camino'T » est un partenariat mis en place pour assurer le fonctionnement du modèle de modélisation multimodale, utilisé par les différents partenaires dans le cadre soit de projets routiers et de transports en commun, soit de plans et programmes, plus particulièrement le plan de mobilité (ex PDU). Sa gouvernance partenariale lui permet de fonctionner à une échelle élargie et d'être à la disposition des partenaires pour modéliser des projets de différentes natures à partir d'hypothèses de référence communes. Cette gouvernance constitue un avantage régulièrement reconnu par les autres agglomérations et par des travaux d'expertise dans leurs missions d'évaluations des projets.

Initialement prévu pour coordonner la gestion des flux en articulant les infrastructures, ce partenariat doit aujourd'hui répondre à d'autres enjeux soulevés par la mobilité des habitants et le transport des marchandises : le cadre de vie et la santé, la cohésion sociale et territoriale, le dynamisme économique, le changement climatique et la préservation des ressources et de la biodiversité. Ainsi les partenaires historiques ont souhaité faire évoluer le cadre du partenariat, en renforçant l'observation de la mobilité et de ses impacts et en ouvrant le dispositif Camino'T à de nouveaux membres :

Les membres du partenariat	
Membre financeurs	Membres associés
- Tisséo Collectivités	- SDEHG
- Région Occitanie	- Etat : DREAL / DDT / DIRSO
- Département de la Haute Garonne	- Vinci Autoroute
- Toulouse Métropole	- AUAT
- CA du Muretain Agglo	- ATMO Occitanie
- CA du Sicoval	
- CA du Grand Ouest Toulousain	
- CC des Côteaux Bellevue	
- SMEAT	
	nouveaux membres

Les travaux proposés sont :

- **Action 1 : Assurer le suivi et l'analyse des données de mobilité et animer l'observatoire de la mobilité**
 - Collecter auprès des partenaires les données relatives aux infrastructures de transport, aux services de mobilité et à leur usage.
 - Structurer, actualiser et analyser les données collectées.
 - Rédiger une synthèse périodique rendant compte des analyses.
- **Action 2 : Mettre en place et animer un observatoire de la congestion routière et des temps de parcours**

L'action consisterait à pérenniser la démarche expérimentale d'analyse de la congestion et des temps de parcours initiée par l'AUAT, et à la compléter par un suivi des temps de parcours en transport en commun et à vélo.

- **Action 3 : Mettre en place un suivi de la cohérence urbanisme/mobilité**

Cette action devrait permettre une évaluation régulière de la cohérence entre le développement territorial de l'agglomération toulousaine et la desserte des territoires par les transports publics : comment évolue l'intensité urbaine dans les corridors de transports collectifs, quels sont les territoires qui se développent à l'écart d'une desserte en transports collectifs, etc.

- **Action 4 : Améliorer la connaissance du transport de marchandises**

L'action consisterait tout d'abord à définir et partager une méthode d'observation (périmètre, indicateurs, fréquence d'actualisation, données requises, etc.) sur un sujet « transport de marchandises » absent des outils d'observation. Cela résulte notamment d'un morcellement des données existantes, détenues tant par des acteurs publics que par des acteurs privés.

- **Action 5 : Evaluer l'impact climat, air, énergie de la mobilité des personnes et du transport de marchandises**

- La composition du parc de véhicules au sein de l'agglomération toulousaine ;
- Les distances parcourues par les véhicules ;
- La consommation d'énergie associée ;
- Les émissions de polluants atmosphériques liés au trafic routier ;
- Les émissions de gaz à effet de serre liées au trafic routier.

- **Action 6 : Organiser des temps de partage et de débat**

- Un format « demi-journée » annuel, à destination des membres du comité technique ;
- Un format « biennale des mobilités toulousaine » d'une journée, à destination d'un public plus large (élus, associations, autres acteurs de la mobilité de l'agglomération, etc.).

- **Action 7 : Maintenir à jour le modèle multimodal**

Cette action consistera à assurer la mise à jour du modèle, essentielle pour garantir son bon fonctionnement et pour entretenir une dynamique partenariale permettant à chacun d'exprimer ses besoins et d'obtenir des informations techniques.

- **Action 8 : Conduire des études partenariales**

Le partenariat Camino-T pourrait permettre la réalisation d'études spécifiques d'intérêt partenarial. Ces études pourraient impliquer le recours au modèle multimodal.

Le Comité Syndical du 6 octobre 2025 a approuvé l'adhésion du SMEAT à ce partenariat, considérant que le SMEAT suivra plus particulièrement les travaux en lien avec le SCoT : cohérence urbanisme / mobilités, logistique, impact des mobilités sur la qualité de l'air.



SMEAT

Syndicat mixte pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine

11, boulevard des Récollets

CS 97802

31 078 TOULOUSE CEDEX 4

Tel : 05 34 42 42 80

contact@smeat-agglotoulouse.fr

smeat